



L'Inspection du travail en agriculture menacée

Parlons-en, réagissons !

Réunion syndicale nationale le 13 mars 2025 à la Bourse du Travail de Paris (Métro République)

Notez bien la date !

Les **déclarations récentes du patron de la FNSEA** décrétant la fin des contrôles dans les exploitations agricoles marquent une étape supplémentaire dans le « contrôle bashing » auquel on a assisté tout au long de l'année 2024.

Ces déclarations sont intervenues moins d'un mois après la publication de la **circulaire sur le contrôle unique**, dans un contexte où les menaces, jusqu'à des menaces de mort et les **actions violentes dirigées contre les agent.es de contrôle** se sont multipliées dans le cadre des mobilisations du patronat agricole. Tout ça l'année des 20 ans du **double assassinat de Saussignac** !

Ce mouvement de fond de dé-légitimation des contrôles des règles protectrices des droits des salarié.es et de l'environnement, revendiquée par les syndicats patronaux agricoles (et non-agricoles), et relayée par les gouvernements successifs met en danger l'effectivité des lois sociales et environnementales elles-mêmes et met physiquement **en danger les agent.es de contrôle** chargé.es de leur application.

Ces agent.e.s, ce sont celles et ceux de la MSA, des Finances Publiques, de l'Office Français de la Biodiversité, c'est aussi l'inspection du Travail. **C'est nous !**

Pour ne pas rester isolé.es face à ces difficultés, pour nous organiser ou tout simplement pour réaffirmer que l'inspection du travail en milieu agricole n'est ni une nuisance, ni une restriction, qu'elle est là pour faire respecter les droits des travailleur.ses et veiller à leurs conditions de travail, nous proposons aux agent.es de contrôle, notamment celles et ceux en charge de section spécialisée « agriculture » de se réunir nationalement, le 13 mars 2025, à Paris.

Le programme détaillé vous sera adressé au plus vite.

MODALITES PRATIQUES

*Les horaires seront adaptés pour permettre au plus grand nombre de participer à cette journée.
Les modalités vous seront rapidement précisées (droits à formation syndicale ou remise de chèque syndicaux qui peuvent être utilisés par tous.tes les collègues du Ministère, syndiqué ou non). C'est un droit, la couverture est la même que si vous étiez en service.
Les frais de déplacements seront pris en charge par les organisations syndicales organisatrices.
Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par courriel !*